

A remplir soit :
Par la personne âgée ou
La personne handicapée
Par son représentant légal
Par un parent ou un proche
Par un professionnel

Puis à adresser
à la Mairie de Bacqueville-en-caux

DEMANDE D'INSCRIPTION

Je soussigné(e) Madame, Monsieur atteste avoir pris connaissance de la notice d'information préalablement à mon inscription et accepter les conditions de fonctionnement du Registre nominatif de recensement des personnes fragiles et isolées.

L'INSCRIPTION CONCERNE

NOM : Prénom :

Date de naissance ou âge :

Adresse précise :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Situation de famille :
Isolée
En famille
En couple

Si oui : Nom Prénom du conjoint
Né(e) le :

Enfant : OUI NON Si OUI à proximité éloigné

Difficultés particulières liées à :

L'isolement l'habitat au déplacement Autres (précisez) :

Médecin traitant : Téléphone :

PERSONNES A PREVENIR

Nom et Prénom Qualité :

Adresse :

Téléphone :

Nom et Prénom Qualité :

Adresse :

Téléphone :

BULLETIN A REMPLIR

L'intéressé(e) Autre

Si Autre, précisez : Nom Téléphone :

Qualité :

Date :

Signature :

COMMUNE DE BACQUEVILLE EN CAUX

NOTICE D'INFORMATION

L'inscription des personnes isolées les plus vulnérables (personnes âgées, handicapées), domiciliées sur la commune de Bacqueville-en-Caux, est souhaitable afin de pouvoir leur apporter conseils et assistance en cas d'évènements exceptionnels (canicule).

Pour vous-même ou l'un de vos proches, vous pouvez contribuer à ce geste de prévention et de solidarité citoyenne en complétant la fiche d'inscription.

Ce document est **CONFIDENTIEL**.

Les éléments d'information communiqués ont pour seul objet le
PLAN D'ALERTE et D'URGENCE DEPARTEMENTAL

Ils sont destinés exclusivement à l'usage de la Commune, responsable de leur traitement, dans le cadre du Plan Canicule.

En vous inscrivant sur le registre des personnes fragiles isolées, vous vous engagez également à communiquer à la mairie toute absence, toute période de vacance, d'hospitalisation ou d'hébergement dans une structure autre que votre domicile, pendant la période de veille saisonnière.

En effet, en cas d'**ALERTE CANICULE**, il est **IMPERATIF** de pouvoir vous joindre.

Sans réponse de votre part, nous nous devons d'engager des démarches de secours à la personne.

L'inscription au registre est facultative et la radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande.

Signature et mention « Lu et approuvé ».